



Bulletin d'informations d'Odette HERVIAUX Sénatrice du Morbihan

Membre de la Commission des affaires économiques et du plan
<http://perso.orange.fr/odette.herviaux/>

j u i n
2 0 0 6

C o n t a c t s
V a n n e s
02 97 47 54 50
Croix Helléan
02 97 73 93 96
odette.herviaux@wanadoo.fr

Congé pour évènement familial

*Le congé pour évènement familial est porté à 4 jours
Grâce aux voix des sénateurs socialistes et Verts, communistes
et UDF, le Sénat a adopté une proposition de loi.*

E LLE vise à prolonger le congé pour évènement familial en cas de décès d'un conjoint ou d'un enfant.

Dans sa version initiale, ce texte portait de deux à cinq jours la durée du congé accordé en cas de décès du conjoint ou d'un enfant à charge. Malgré de fortes réserves sur le principe même de cette initiative exprimées par l'UMP, la commission des Affaires sociales a décidé de fixer la durée du congé en cas de décès à quatre jours.

Le gouvernement a pour sa part refusé de soutenir cette initiative, s'en remettant à la sagesse du Sénat. L'UMP a considéré que ces 2 jours de congés supplémentaires pouvaient menacer la santé économique des entreprises, relayant ainsi le

discours de Nicolas Sarkozy voulant « remettre la France au travail » et a estimé que « ces congés rémunérés contribueront encore à diminuer la durée de travail globale ».

Le groupe socialiste, représenté par Gisèle PRINTZ, a en revanche approuvé le texte et l'a amélioré en faisant adopter un amendement étendant cette mesure aux enfants majeurs à charge.

Le groupe UMP du Sénat n'a pas participé au vote de cette proposition de loi qui a été adoptée grâce aux voix de l'ensemble des autres groupes. A chaque proposition d'avancée sociale, l'UMP recule. Le culte du travail n'est cependant pas incompatible avec la nécessaire prise en considération d'évènements familiaux tragiques.

Protection de l'enfance

Un bricolage financier irresponsable, la réforme de la protection de l'enfance (3000 postes supplémentaires) aura un coût, évalué par le gouvernement à 150 millions d'€, au terme de sa montée en charge prévue sur trois ans, dont 115 millions d'€ à financer par les conseils généraux. Dans le contexte financier que connaissent les départements avec notamment l'explosion du RMI et la montée en charge rapide de la nouvelle prestation de compensation du handicap, le groupe socialiste du Sénat considère indispensable de donner aux départements les moyens de mettre en œuvre la réforme tant attendue sans avoir à alourdir encore la fiscalité locale. Le financement de la protection de l'enfance, prévu dans l'avant projet par une compensation des charges déterminées en loi de finances, a disparu dans le projet de loi déposé au Parlement.

En fin de discussion du texte, et au dernier moment, le gouvernement a déposé un amendement tendant à asseoir le financement sur un fonds national de financement de la protection de l'enfance au sein de la Caisse Nationale d'allocations familiales. La Caisse d'allocations familiales est aujourd'hui lourdement déficitaire. Hors mesures nouvelles, ses comptes ne devraient pas s'améliorer avant 2010. Aucune précision n'a été donnée sur l'alimentation de ce fonds.

■ Les sénateurs socialistes condamnent vivement les modalités d'organisation et de déroulement de la Commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information qui s'est tenue jeudi 22 juin. Les sénateurs et députés socialistes ont renouvelé leurs protestations face au refus du gouvernement d'organiser une deuxième lecture préalable à la CMP sur ce texte.

En vertu de la Constitution, l'objet d'une réunion de CMP est de trouver un accord rédactionnel entre les textes préalablement débattus dans les deux assemblées. Or, la majorité UMP de la CMP a déposé 55 amendements, portés à la connaissance des autres participants seulement au début de la réunion. Compte tenu de la teneur de ces amendements modifiant profondément le texte en discussion et de leur nombre disproportionné par rapport à l'objet de la réunion, il s'est avéré impossible à l'opposition parlementaire de se prononcer, sérieusement, dans le temps imparti de la réunion de la CMP, sur leur bien fondé. Le débat démocratique a donc été totalement faussé. Pour protester contre ce tour de passe-passe et ne pas cautionner un texte adopté sans débat, sur ordre du gouvernement, les parlementaires socialistes, n'ayant pu par ailleurs obtenir une deuxième lecture sur ce texte malgré les engagements du ministre à l'Assemblée nationale, ont pris la décision de quitter la réunion, laissant à la majorité et au gouvernement la responsabilité du dispositif de cette loi.